

conduit de cheminée à démolir

Par TIENOU 044, le 27/07/2009 à 22:47

je suis en coproriétée sur haut de villa .

Le conduit de cheminée traverse mon salon dans son centre .

Mon voisin du dessous a une cheminée qui ne sert jamais.

Ce conduit n'est pas précisé sur l'acte de vente.

j'aimerais démolir ce conduit taversant mon salon en ai je le droit.

Meçi d'avance pour votre réponse.

salutations.